Vœux aux Néracais – 8 janvier 2015

En cette journée de deuil national décrétée par le Président de la République, je ne peux commencer mon propos ce soir sans évoquer la terrible tragédie qui s'est déroulée hier à Paris, au siège du journal Charlie Hebdo.

Aucun mot ne peut qualifier ce qui s'est passé.

Ce qui est visé, c'est la France, c'est la République et ses valeurs dont la liberté d'expression est un pilier fondamental.

Comme vous, je pense avec émotion aux victimes et à leur famille.

Un rassemblement silencieux sera organisé demain à 18h00 place de la Mairie à Nérac. Je vous invite à y participer nombreux.

Ce soir, je vous demande, ensemble, de vous lever et d'observer une minute de silence.

Je vous remercie.
Vous l'imaginez, compte tenu des événements, j'ai quelque peu changé le discours que je souhaitais prononcer ce soir devant vous.
J'en ai retiré les considérations politiques pouvant être considérées comme partisanes et donc particulièrement peu à propos. Je crois qu'aujourd'hui, c'est d'unité nationale dont nous avons tous besoin.

Je vous remercie d'avoir répondu nombreux à notre invitation et je veux vous dire le plaisir que nous avons, les membres du conseil municipal et moi-même de vous accueillir ce soir pour cette traditionnelle soirée de début d'année.

Je salue chacun de vous ce soir, Monsieur le Sous-Préfet, Néracais, autorités civiles, militaires et religieuses, élus de Nérac et de l'Albret, acteurs économiques ou associatifs.

A votre place, vous contribuez à faire de Nérac et de l'Albret ce petit territoire auquel nous sommes tous tellement attachés.

Vous me permettrez donc de vous faire part de mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé et de réussite pour 2015 dans les domaines qui vous sont chers.
Je fais le vœu que nous puissions continuer à vivre dans notre Pays, libres, debout et ensemble.

C'est la 7ème fois que je m'adresse à vous dans ce cadre, mais la première de ce nouveau mandat que vous nous avez confié au mois de mars 2014.
Je profite de cette occasion qui m'est donnée pour remercier chaleureusement la majorité des Néracais qui nous ont accordé leur confiance de façon nette, ce qui nous donne une légitimité incontestable pour agir en même temps qu'une responsabilité que nous assumerons.
Je comprends bien évidemment la déception de ceux qui n'ont pas voté pour nous, et leur fais part de tout notre respect.

Ce n'est pas la première fois, mais parce-que c'est sincère, je tiens à redire l'affection que j'ai pour les élus Néracais avec qui je travaille au quotidien depuis 7 ans pour la plupart et depuis cette année pour les nouveaux.
Notre capacité de débat, le respect mutuel qui nous unit et notre solidarité une fois la décision arrêtée n'ont pas été pris en défaut.
Leur engagement a été sans faille, et chacun à sa place, avec sa personnalité, son approche des différents sujets, continue à faire honneur à son mandat.
Je salue aussi l'opposition municipale, qui fait son travail. Ce n'est jamais simple ni agréable d'être dans l'opposition, ni d'accepter la critique quand on est dans la majorité, mais c'est la règle de la démocratie.

Je salue avec respect mon prédécesseur, le docteur Jean-Louis Brunet, qui reste un observateur aguerri de la vie politique locale et qui sait toujours prendre la parole ou la plume quand il le juge utile.

Comme je vous l'ai dit, ce soir, je ne vous parlerai que de Nérac et de l'Albret.

L'année 2014 a été à Nérac concernant le conseil municipal et moi-même celle de la parole tenue, celle donnée lors de la campagne électorale du mois de mars.
Lors de cette campagne, nous avons fait aux Néracais 57 propositions d'actions, qui tiennent compte du contexte difficile dans lequel nous vivons mais qui portent aussi une véritable ambition pour notre ville et notre territoire.

Lors du conseil municipal du mois de juillet, nous avons délibéré pour confirmer ces propositions qui sont devenues notre contrat de mandat avec les Néracais.
Et c'est bien sur le respect de ce contrat avec vous que nous aurons à être jugés au fil des ans. En tout cas nous vous en rendrons compte régulièrement.

Notre projet municipal, nous le mettons en œuvre dans le contexte financier difficile que vous connaissez pour les collectivités, celui des baisses drastiques des dotations de l'Etat.
Ces baisses, je les désapprouve car elles limitent l'investissement public sur nos territoires et elles amplifient donc les effets de la crise. Par ailleurs, elles nous obligent à adapter notre gestion municipale de façon inédite car l'époque où l'argent public arrivait presque seul est révolue.

Nous nous adaptons donc en cherchant partout où c'est possible les économies que nous pouvons réaliser.

Cela s'est déjà traduit en 2014 par un budget de fonctionnement quasi égal à celui de 2013. Mais cela devra se traduire dès 2015 par des efforts accrus.
On sait que le montant total des investissements durant ce mandat sera bien moindre que durant le mandat précédent : 12 millions d'€ pour la période 2008-2014 ; 4 millions d'€ pour la période 2014-2020.
Nous limiterons l'emprunt à 2 millions d'€ durant ce mandat.
Nous ne remplacerons plus tous les départs à la retraite chez les employés municipaux.
Nous poursuivrons les économies d'énergie qui ont par exemple permis d'absorber la dépense des consommations de gaz et d'électricité de la piscine par des économies de valeur égale sur les autres bâtiments et équipements communaux.

Et ces économies tous azimuts se feront dans le cadre d'une stabilité stricte des taux communaux d'imposition.
Ces taux n'ont pas augmenté entre 2008 et 2014. Ils n'augmenteront pas entre 2014 et 2020. C'est le premier de nos engagements.

Malgré ces contraintes, soit qui nous sont imposées, je pense à la baisse des dotations de l'Etat, soit que nous nous imposons, je pense à la non augmentation des impôts, notre projet municipal trace le chemin d'une ville vivante et en progrès.

Parce qu'il est pragmatique, mais aussi parce qu'il active tous les ressorts existants.

J'illustrerai ce propos ce soir à travers trois thèmes que je souhaite rapidement développer : l'aménagement du territoire et l'urbanisme, l'habitat, le développement économique.

Urbanisme /Aménagement du territoire

En urbanisme tout d'abord, les travaux de rénovation du Boulevard Pierre de Coubertin et des trois rues adjacentes commenceront dans quelques jours, début février.
Ils se dérouleront en 3 tranches : 2015 pour la partie allant du Lycée jusqu'à la caserne des pompiers, 2016 pour la partie allant de la caserne des pompiers jusqu'au feu de la route de Mézin et 2017 pour les rues adjacentes.

Cette rénovation prendra bien évidemment en compte toutes les normes d'accessibilité, de circulations piétonnières et cyclistes, ainsi que les économies d'énergie grâce à un éclairage performant.

Il s'agira là du principal investissement du mandat en urbanisme, investissement rendu indispensable compte tenu de la fréquentation de cet axe liée au grand nombre de services qui y sont installés : la cité scolaire, la piscine, le complexe sportif, les pompiers, les ateliers municipaux, la maison de retraite, la zone de santé.

Le Conseil général rénovera quant à lui la RD 656 entre Nérac et le pont de Mesplet à Andiran pour achever ce long chantier de requalification de la 656 entre Mézin et Agen.

Aménager notre territoire, c'est aussi préparer le paysage intercommunal de l'Albret, et donc le Grand Albret qui verra la fusion des trois communautés de communes de notre territoire.
J'ai été un des premiers, sinon le premier, à évoquer ce sujet il y a déjà longtemps à un moment où c'était une hérésie de le faire.
Mais je pensais, et je pense toujours qu'il est nécessaire d'atteindre une taille suffisante pour permettre de rendre un service de qualité aux habitants de l'Albret tout en réalisant à moyen terme des économies de gestion.

Vous pourriez me dire que je parle tous les ans de cette fusion et que vous ne voyez rien venir.
Vous auriez presque raison.
Les élections municipales du mois de mars n'ont pas été un accélérateur du processus de fusion, et c'est normal. En effet, les équipes municipales ont changé dans un certain nombre de mairies et il a fallu réamorcer la pompe et reprendre les réunions des groupes de travail entre élus et techniciens des trois communautés.
Si souvent le rôle des élus est critiqué ou dévalorisé, je peux vous dire que ces réunions de préparation de la fusion, partout dans l'Albret, ont été très nombreuses, denses, longues, mais indispensables.
Chaque fois ces moments ont fait honneur au travail des uns et des autres et ont été marqués par une volonté commune de tirer notre territoire vers le haut.
C'est là la partie non visible par les citoyens du travail des élus. Aujourd'hui, je pense que plus personne ne conteste sérieusement ni l'objectif ni la nécessité de cette fusion.
Des raisons techniques liées à une indispensable instauration de la TEOM sur le territoire des Coteaux de l'Albret et à une harmonisation fiscale entre les trois communautés font qu'un délai incontournable d'un an de plus est nécessaire. La fusion sera donc effective en au 1er janvier 2017. Il restera alors trois années pleines de mandat.

L'aménagement du territoire, c'est enfin avoir des documents d'urbanisme performants, opérationnels et conformes à ce que nous voulons pour l'avenir proche et à moyen terme de notre commune.
Le printemps 2015 verra la mise à l'enquête publique du PLU, du règlement du Secteur sauvegardé, du règlement local de publicité et du schéma directeur d'assainissement.
Ces documents concernent chacun de vous, dès lors que vous êtes propriétaires à Nérac ou que vous aspirez à l'être.
Une réunion publique aura lieu le 29 janvier pour une information générale sur ces documents. Je vous invite vivement à y participer, comme je vous invite à participer à l'enquête publique qui suivra.

La réalisation de ces documents a été d'une complexité incroyable d'où un peu de retard, en raison d'une réglementation très contraignante et en perpétuelle évolution au gré des majorités politiques nationales qui se succèdent.

Je tiens à remercier Patrice Dufau, mon 1er adjoint chargé de l'urbanisme, pour son investissement continu et le temps impressionnant qu'il a passé à l'élaboration de ces documents et sur le terrain.

Il est aujourd'hui incontestablement celui qui connait le mieux la commune, parcelle par parcelle, borne par borne, chemin par chemin.

En tout cas les documents que nous présenterons constitueront un subtil équilibre entre le maintien d'une agriculture puissante, une urbanisation raisonnée, un développement économique respectueux de l'environnement et un patrimoine préservé.

Deuxième thème : l'habitat

Les actions 38 à 42 de notre contrat de mandat portaient sur la mise en place d'un certain nombre de dispositifs et de projets pour développer et entretenir l'habitat sur notre commune, pour tous les publics.

2014 a vu le lancement de l'OPAH portée par le Pays d'Albret qui est un véritable succès. Elle permet, en fonction d'un certain nombre de critères, d'aider les propriétaires à améliorer la performance énergétique ou l'accessibilité de leur logement. Cette OPAH concerne toutes les communes du Pays d'Albret.

2014 a vu aussi la mise en place d'une aide communale limitée quant à elle au périmètre du Secteur sauvegardé car celui-ci crée des contraintes supplémentaires.
Cette aide, destinée aux habitations et aux commerces, est attribuée de façon forfaitaire pour les travaux concernant les toitures, les façades et les menuiseries, c'est-à-dire tout ce qui est visible depuis le domaine public.
Nous avons limité cette aide à 10 dossiers par an sur la durée du mandat.
Il semble qu'elle corresponde à une attente, puisque mise en place seulement au mois de septembre, elle a déjà concerné 5 demandeurs.

Ces différentes aides, portées par les différentes collectivités, sont tout à fait utiles à un moment où l'économie tourne au ralenti, car elles permettent à des privés de lancer des travaux qu'ils auraient pour beaucoup reporté sans elles. Elles soutiennent donc de façon pertinente l'économie du bâtiment sur notre territoire.

Pour celles et ceux qui sont intéressés, tous les renseignements sont disponibles en Mairie au service urbanisme.

Toujours dans le domaine de l'habitat, 2015 verra l'aboutissement de deux projets importants.
Tout d'abord, pour les plus fragiles, ceux que la vie n'a épargnés en rien, la maison relais route de Condom ouvrira ses portes. Le projet immobilier est porté par Habitalys, la gestion sera assurée par l'association Relience, avec un encadrement fort pour aider les locataires à retrouver la voie d'une vie décente.

Enfin, un nouveau lotissement classique verra le jour à Bourdilot, proche du Ludoparc. A Nérac, la demande en terrains a changé. D'une époque où les potentiels acquéreurs cherchaient des terrains de 2500 m2 à l'extérieur de la ville, nous sommes passés à une époque où les gens cherchent des parcelles beaucoup plus petites et plus proches de la ville.

Nous avons donc acquis deux parcelles en 2013.

L'opération se fera en deux tranches : 20 lots de 400 à 600 m2 seront commercialisés dès l'automne 2015.
La seconde tranche, avec elle aussi 20 lots mais plus petits, sera réalisée une fois la première tranche vendue afin d'éviter de trop importants décalages de trésorerie.

Nous sommes avec ce type d'urbanisme, plus dense, plus proche de la ville et donc des différents réseaux, exactement dans l'esprit des multiples lois touchant à l'urbanisme et à l'environnement.

7 lots sont déjà réservés sur la première tranche sans qu'aucune publicité n'ait été faite, et toute personne intéressée peut bien évidemment se rendre en Mairie pour des informations plus détaillées.

Comme vous le voyez, avec l'habitat très social de la maison relais, avec les différentes aides à la pierre pour la rénovation et l'entretien du bâti ancien, et avec deux lotissements classiques dont un dès cette année, nous tâchons de couvrir l'ensemble des besoins d'une commune rurale comme la nôtre.

Troisième et dernier thème, le développement économique

Je veux simplement vous dire ce soir comment, avec mes collègues du conseil municipal, nous concevons notre rôle dans ce domaine et comment cela se traduit concrètement, à travers des exemples.
Nous considérons que les collectivités, dont la Mairie, doivent être des facilitateurs quand un entrepreneur, un commerçant, un artisan, un agriculteur a un projet porteur d'investissement et d'emploi sur le territoire.

Cela va du plus petit projet au plus important.

C'est le cas quand une commerçante de Nérac investit une somme importante pour rénover entièrement sa boutique et qu'elle se heurte à des complications administratives dans le cas présent retorses. Et bien le même jour, un adjoint, Jean-Claude Baury en l'occurrence, se rend à la Préfecture en commission de sécurité, alors que je suis moi-même en commission d'accessibilité pour trouver des solutions dérogatoires pragmatiques. La commerçante a pu ouvrir sa boutique à la date prévue le 18 novembre.

C'est le cas quand l'exploitation des gîtes de la Garenne est relancée, ainsi que toutes les démarches administratives pour la reprise du train touristique sont effectuées avec un accompagnement fort des services de l'Etat. C'était l'action 48 de notre contrat de mandat.
C'est le cas quand le patron du laboratoire d'analyse vient me voir dans mon bureau et me dit, en résumé : « Je veux opérer un regroupement régional important à Nérac, il faut me trouver un terrain ou je quitte la commune. » Quelques semaines après nous achetons le terrain qui devient 18 mois plus tard la zone de santé du Pin. Aujourd'hui, les 8 lots de cette zone sont vendus à des professionnels de santé, et les travaux du laboratoire vont débuter dans quelques jours.

C'est le cas quand un médecin de Nérac vient me voir dès 2008 car il pressent qu'il est indispensable, pour lutter contre la désertification médicale, de créer une maison de santé pluriprofessionnelle qui rayonnerait sur tout le territoire.
Aujourd'hui, ce projet porté par la CCVA est lancé, lui aussi sur la zone de santé du Pin. Nous en sommes à la phase des appels d'offres, et j'espère un dernier vote positif des élus dans quelques semaines dès lors que nous resterons dans l'enveloppe financière prévue.
Je rappelle, au-delà de l'intérêt médical évident de ce projet, que le montant du loyer payé par les praticiens couvrira l'annuité de l'emprunt contracté par la CCVA.

Rôle de la collectivité aussi quand dans le cadre du PPRT de la Sobegal, le Plan de Prévention des Risques Technologiques, après 6 ans de démarches et de réunions multiples, nous parvenons avec les services de l'Etat là encore à réduire au minimum le périmètre des risques, ce qui permet aux deux entreprises riveraines, Limagrain et Gamm Vert de rester sur place et de se développer.
C'est le cas dès cette année pour Gamm Vert qui va entièrement reconstruire son point de vente. Bien évidemment, en tant que Maire, mon vote sera favorable en CDAC, la Commission Départementale de l'Aménagement Commercial.

Rôle de la collectivité aussi dans le cadre du projet de déplacement de l'Intermarché. J'ai voté en faveur de ce projet en CDAC, projet qui a par ailleurs obtenu un vote unanime des représentants des collectivités, des représentants des consommateurs et des représentants des associations environnementales, qui sont les trois groupes qui constituent les CDAC.
Je sais que ce projet suscite des débats. Ils sont légitimes. Quelle a été mon attitude dans ce dossier ?
Au début, je ne le cache pas, sinon une certaine hostilité, en tout cas une forme d'attentisme. Je voulais, avant de me positionner, le voir évoluer, voir quel en serait le profil définitif, en parler avec le plus de monde possible.

Tout d'abord l'Intermarché. Il ne s'agrandit que de 1000 m2 par rapport à l'actuel. Cela reste donc à taille humaine, qui plus est sans galerie marchande dans son enceinte. Puis 6 commerçants néracais profitent de l'opération, devenant chacun propriétaire de son commerce, et pouvant développer son activité, quasiment sans créer de vacance de locaux en ville.
C'est bien sur ce projet, et celui-là seul que je me suis prononcé en CDAC.
Donc au final une affaire que je trouve intelligemment menée par les porteurs, et un projet dont je considère qu'il va renforcer l'attractivité commerciale de notre ville.
Projet enfin qui n'enlève rien à l'attention particulière que nous allons porter au centre-ville à travers différents projets. La décision finale est entre les mains de la CNAC qui doit trancher prochainement sur les recours qui ont été effectués.

Rôle de la collectivité encore quand nous réfléchissons à un dispositif innovant de redynamisation commerciale des rues Fontindelle et Armand Fallières, dispositif dont nous devons vérifier avec nos notaires la faisabilité juridique. Notaires, c'est une parenthèse, dont je défends la profession, non pas seulement parce qu'ils sont sympathiques à Nérac, mais parce qu'il

s'agit d'une profession qui remplit dans nos territoire ruraux une mission quasi de service public sur les questions de droit du sol, de la propriété et de la famille.

Rôle indispensable des collectivités quand nous aménageons des zones d'activités qui aujourd'hui sur le Val d'Albret sont quasiment pleines, ce qui fait que nous allons bientôt pouvoir parler sérieusement de la future zone de Labarre III et de la requalification de la zone de Larrousset.

Rôle moteur des collectivités enfin quand le département, la communauté de communes et la région unis ont lancé le projet Agrinove pour faire de Nérac et de l'Albret un pôle d'excellence dans l'innovation agricole.
Il s'agit bien évidemment d'un projet à long terme. Rappelez-vous les débuts de l'Agropôle ! Nous avons dans le cadre de ce projet lancé un concours national à Paris en novembre devant des journalistes de la presse agricole, pour capter des talents qui pourront ensuite venir s'installer en Albret pour développer leur activité.

Par ailleurs, la pépinière d'entreprises d'Agrinove verra le jour fin 2015 dans les anciens bâtiments du Créman, à proximité du Lycée agricole. Une zone d'activité suivra. Mais déjà, Agrinove anime deux clusters importants, le cluster « Machinisme » et le cluster « Les plantes au service des plantes » qui sont tous deux présidés par des chefs d'entreprises, et tous deux labellisés par le Conseil général.

Les clusters sont des entreprises d'un même secteur qui travaillent de manière collaborative et transversales au développement de leur activité.

Tous ces projets, c'est de l'activité, c'est de l'investissement, c'est de l'emploi, c'est de la fiscalité, c'est pour vous tous, et c'est un territoire qui bouge.

Voilà les quelques sujets que je souhaitais aborder ce soir.
Il y en aurait bien d'autres : ces bizarres élections départementales du mois de mars, le patrimoine, notre politique de gestion de l'eau et de l'assainissement dont je suis très fier, notre politique sociale ou scolaire, la culture à Nérac qui vit bien, le sport…

Là où je suis aujourd'hui, à la Mairie, à la Communauté de communes, au conseil général pour quelques semaines encore et peut-être plus, je travaille toujours avec le même plaisir pour Nérac et pour l'Albret.

Au mois de juin, avec Patrice Dufau, nous fêterons nos 20 ans de vie commune à la Mairie et notre passion, l'un pour l'autre certes, mais surtout pour Nérac est intacte.

Vous nous trouverez, mes collègues, moi, à votre écoute et à votre service cette année comme par le passé.

Bonne année 2015 à vous !